



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2017 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

- Ordonnance ORD2717-081 permettant l'aménagement d'une zone de débarcadère pour garderie face au bâtiment situé au 8888, rue Sherbrooke Est, sur la rue French du côté ouest (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(4));

L'ordonnance ci-dessus mentionnée peut être consultée à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE DÉCEMBRE 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux